

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N°74-124 du 29 avril 1974

chargeant le Chef de Bataillon Michel ALLADAYE, Ministre des Affaires Etrangères, de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du Lundi 29 Avril 1974, le Chef de Bataillon Michel ALLADAYE, Ministre des Affaires Etrangères, est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie pendant l'absence du Capitaine André ATCHADE.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 29 avril 1974
pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, chargé de l'intérim,

Ampliations : PR 8 CS 6 MTP 2
Ministères 10 CNR 4 SGG 4 SPD 2
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5
DGP-DGAJL-INSAE 6 JORD 1



Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUENS